

Un manque désespérant de culture économique

Cela fait belle lurette que la fiscalité n'a plus pour principal objectif de procurer des recettes aux autorités publiques. Ses finalités sont désormais tout autant la réduction des inégalités, de plus en plus souvent aussi les changements de certains comportements individuels ou la préservation de la planète.

On en a un parfait exemple avec l'initiative déposée par les Jeunes socialistes suisses. Elle vise ce genre de syncrétisme, comme l'exprime son intitulé attendrissant, «Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement». Le moyen proposé consiste en un «impôt pour l'avenir», qui donnerait à la Confédération le droit de percevoir un prélèvement de 50% sur les parts de succession ou de donations dépassant une franchise de 50 millions de francs.

La proposition témoigne d'une appréhension puérile de ce qui

constitue la richesse. Elle renvoie à l'univers des canards de fiction inventé par les Studios Disney où l'on voit l'oncle Balthazar Picsou contempler le coffre-fort dans lequel reposent les pièces d'or accumulées au fil du temps.

Le problème, c'est que la richesse, en particulier lorsqu'elle se situe à de tels niveaux, n'est jamais constituée d'un tas d'or inerte. Elle consiste le plus souvent en des parts dans une entreprise qui ne représentent pas de l'argent liquide mais des machines, des immeubles, des véhicules, des brevets, du savoir-faire.

Confrontés à un impôt qu'ils n'auraient pas les moyens d'acquitter, les héritiers n'auraient pas d'autre choix que de vendre tout ou partie de l'entreprise, qui plus est dans la phase toujours délicate de sa transmission. Une variante consisterait, lorsque c'est possible, à faire remonter à l'héritier des

dividendes de la société, privant celle-ci de moyens lui permettant d'investir, et donc d'innover et de se développer.

La caractéristique majeure de l'initiative – au-delà de l'incitation puissante à quitter le territoire suisse – réside en ceci qu'elle méconnaît le fonctionnement des entreprises et de l'économie, qui ne créent pas de l'emploi et des richesses si elles sont forcées à se démanteler ou si leurs capacités d'investissement sont asséchées. Il est triste qu'à quelques rares exceptions près, les adultes du Parti socialiste (et plus encore des représentants syndicaux, mais ce sont souvent les mêmes) témoignent de cette même inculture économique en soutenant une telle vision.

Cette initiative irréfléchie aura au moins eu ce mérite de faire renaître quelques discussions autour de la taxation de l'héritage en général, que certains penseurs, y compris libé-

raux, justifient parce qu'elle accroît l'égalité des chances et la mobilité sociale. À trop haute dose, elle a pourtant pour effet de ralentir le progrès économique parce qu'elle pousse les individus à dilapider leurs économies en consommation. Elle détruit l'incitation à épargner, donc à investir, et prive la société tout entière de moyens essentiels à son développement sur le long terme.

L'héritage constitue un facteur social stabilisant. Il récompense l'effort et la prévoyance, préserve les entreprises. Surtout, il participe à cet élan profondément humain qui consiste à aimer et vouloir transmettre.



Christophe Reymond

Directeur du Centre patronal